

Consommation

bureau des comptes généraux du gouvernement américain a prévenu le Congrès que Lockheed ne pourrait peut-être pas faire face à l'échéance de 1978 pour le remboursement des 195 millions de dollars qu'elle a empruntés grâce à une garantie du gouvernement. Je propose, avec l'appui du député de Sault-Ste-Marie (M. Symes):

● (1410)

Que le gouvernement canadien suive l'exemple du Japon et demande tous les renseignements non dévoilés au sujet des pots-de-vin payés par la société Lockheed, et, étant donné la situation financière apparemment précaire de cette société, que le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) envisage de mettre fin immédiatement aux négociations en vue d'un contrat avec Lockheed.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA CONSOMMATION

ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE SUR LES ENCANS D'ANIMAUX
AFIN DE PERMETTRE LA CONCURRENCE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné que les compagnies acheteuses de bétail pour la consommation, et particulièrement celles qui résident au Québec, ont recours à un acheteur unique dans les marchés publics d'encans d'animaux vivants, ce qui a pour effet de faire disparaître la concurrence lors de l'achat et permet également à ces compagnies de payer un prix ridicule aux producteurs, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le ministère de la Consommation et des Corporations soit prié de procéder à une enquête auprès des marchés d'encans d'animaux ainsi qu'auprès des producteurs, afin d'identifier ces compagnies responsables d'une telle façon d'agir, leur assurant ainsi le monopole lors de l'achat des bestiaux, et que le ministre de la Consommation et des Corporations poursuive devant les tribunaux ces compagnies responsables d'une telle façon d'agir.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas de consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[M. Hogan.]

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE AU NOUVEAU CHEF DE L'OPPOSITION

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable premier ministre invoque le Règlement.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'il ne viendra pas à l'esprit des personnes malveillantes envers mon parti que l'enthousiasme qui salue mon intervention vise à me ragailhardir. Je vous remercie de me permettre d'intervenir pour un rappel au Règlement pour la deuxième fois, deux semaines de suite, au sujet de la direction du parti conservateur. J'espère que cela ne deviendra pas une habitude, monsieur l'Orateur. Je vous remercie de me laisser me prévaloir de ce rappel au Règlement pour accueillir à la Chambre le député de Rocky Mountain (M. Clark) en sa qualité de chef de l'opposition officielle.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Trudeau: Je crois, monsieur le président, que j'exprime la pensée de tous les ministériels en félicitant les députés du parti progressiste conservateur de leur congrès qui s'est tenu au cours de la dernière fin de semaine. C'est un événement tout à leur honneur, un événement qui a été vu par un très grand nombre de Canadiens et qui a exprimé un sentiment de progrès à l'égard des démocraties dans ce parti qui lui fait honneur et qui, je crois, augure bien pour les destinées du Canada. Quand je constate que les deux grands partis de ce pays, pour ne pas mentionner les deux autres, sont imbus d'un esprit de démocratie, un esprit de service à l'égard du public canadien, je m'en félicite.

J'exprimais la semaine dernière le souhait que le chef qui serait choisi soit dans la voie de l'ancien leader de l'opposition, le député d'Halifax (M. Stanfield), et je crois que ce souhait a été réalisé. Nous avons devant nous un leader qui saura très bien poursuivre les idéaux du député d'Halifax. Je sais que nous aurons plus d'une lutte politique à livrer ensemble, mais je me console à la pensée que nous poursuivons tous les deux le même bien, le bien commun canadien, et de cela je pense que tout le monde est assuré.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je dois dire que je me demande un peu si de ce côté-ci de la Chambre nous ne devrions pas former le carré quand je constate à quel point nous sommes entourés de candidats à la direction et d'éventuels chefs de parti de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je suis habitué à siéger en face du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), du député de Témiscamingue (M. Caouette), et je pourrai probablement me faire à l'idée de siéger en face du député de Rocky Mountain (M. Clark).

Une voix: De quel côté de la Chambre?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous n'avez rien fait d'extraordinaire.